
MAIRIE
D'
ALBA LA ROMAINE
07400

Téléphone : 04 75 52 43 52
Télécopie : 04 75 52 45 71
E-mail : mairie-alba@wanadoo.fr

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS</p>

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 31 mai 2010.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1 – Décision du 12 avril 2010 :

Portant sur la signature du devis d'aménagement de la place du château avec l'établissement de maçonnerie générale PAYET DESCOMBES sis à Alba la Romaine pour un montant de 10 807,00 € HT soit 12 925,17 € TTC.

2 – Décision du 15 avril 2010 :

Portant sur la signature du bon de commande du matériel informatique pour l'école primaire public dans le cadre du programme « Ecole Numérique Rurale » avec le SIVU des inforoutes de l'Ardèche pour un montant de 9 197,32 € HT soit 11 000,00 € TTC.

3 – Décision du 20 avril 2010 :

Portant sur la signature du bon de commande pour les travaux d'éclairage public prévus au BP 2010 avec l'Ets SPIE SUD EST pour un montant de 8 396,20 € HT soit 10 041,86 € TTC.

4 – Décision du 26 avril 2010 :

Portant sur la signature du bon de commande pour la réalisation des travaux de gros œuvre des toilettes publiques au hameau de la Roche avec l'Ets de maçonnerie BARCASSE Jean-Pierre sis à Alba pour un montant de 4 535,00 HT soit 5 423,86 € TTC.

5 – Décision du 27 avril 2010 :

Portant sur la mise à jour du contrat d'assurance multirisque et bris de machine informatique de la Commune avec l'agent général de la GAN à Montélimar Mr Christian FAISON. Le montant de la prime d'assurance sera de 5 838,80 € indexé annuellement sur la base de l'indice FFB.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N° 20013937, sur la non communicabilité des DIA, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

6 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

- Le 30 mars 2010 – DIA transmise le 30 mars 2010.
- Le 29 avril 2010 – DIA transmise le 29 avril 2010.

Fait à Alba La Romaine, le 31 mai 2010.

Le Maire,
Pierre MAURIN.